

62520 - Enseignement et transmission artistiques

**Proposition d'approbation de projets de conventions  
d'objectifs et d'un projet d'avenant dans le domaine de  
la transmission artistique**

CP/2019/545

**Service chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2018, d'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021, Ce schéma fixe l'objectif de garantir des services culturels de proximité dans le domaine de la création artistique, de la diffusion artistique, de la pratique artistique en amateur, de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, le schéma prévoit une de nouveaux modes d'intervention du Département du Bas-Rhin et notamment une proposition de nouveaux modes d'intervention en investissement et une évolution des dispositifs de soutien financier en fonctionnement.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes du modèle de projet de convention d'objectifs 2020-2022 à conclure entre le Département et les centres de ressources musiques actuelles et d'autoriser son président à signer les conventions ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention d'objectifs 2017-2019 pour l'année 2020, à conclure entre le Département et l'APEI Centre Alsace pour ses missions de Centre de Ressources Culture et Handicap et d'autoriser son président à signer cet avenant.

La pratique artistique participe au développement de soi à tous les âges de la vie, et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement personnel, et d'ouverture aux autres.

Que ce soit par l'apprentissage d'un instrument de musique, l'expression chorégraphique ou théâtrale ou la création d'une oeuvre plastique, l'exercice d'une discipline artistique offre des espaces d'apprentissage personnel et collectif, l'opportunité de rencontres entre les générations et les publics ainsi que des interactions entre professionnels et amateurs.

Pour le Département, le développement artistique s'inscrit à la rencontre de plusieurs de ses politiques : culture, éducation, solidarité. L'enjeu est d'inscrire les pratiques artistiques dans des parcours afin de contribuer au développement des compétences individuelles et au renouvellement des pratiques amateurs. Dans la continuité de son engagement, le Département souhaite, dans le cadre de son futur Schéma de Développement des Enseignements Artistiques, articuler les trois piliers de l'éducation

artistique : enseignement, pratiques amateurs et médiation culturelle, et également d'élargir les esthétiques aux arts du cirque et aux arts visuels.

À cette fin, il soutient des actions favorisant l'enseignement artistique, la médiation et la diffusion culturelles, la transmission et les pratiques amateurs, et privilégie les actions prenant en compte les dynamiques territoriales et l'accessibilité de tous les publics ainsi que la qualification des intervenants.

Lors de la réunion du 13 décembre 2018 du Conseil Départemental (délibération n° CD/2018/115), le Département a renouvelé son engagement pour la culture et le patrimoine et a adopté son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, décliné en cinq priorités :

- Le développement des services publics culturels de proximité et de l'éducation artistique et culturelle,
- L'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible,
- L'engagement pour l'innovation digitale et la création,
- L'articulation de la culture et du tourisme avec l'économie créative,
- La valorisation de la filière castrale alsacienne.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets soutenant le développement des publics, l'émergence artistique, développant l'ancrage territorial des structures culturelles, ainsi qu'à une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre.

## **1. Proposition de convention d'objectifs 2020-2022 avec les Centres de Ressources Musiques Actuelles**

Depuis 2005, le Département du Bas-Rhin développe une politique volontariste en faveur des Musiques Actuelles en reconnaissant leur rôle dans le vivre ensemble et le développement du bien-être. Dans le cadre du Schéma d'Orientation pour la Culture et pour le Patrimoine 2018-2021, il a réaffirmé sa volonté de développer les services publics culturels de proximité tout en favorisant la mise en place d'un écosystème favorable au développement de la création et de l'émergence artistique. Afin de poursuivre cet engagement et de le rendre plus lisible, il souhaite proposer une évolution de ses modes d'intervention dans le domaine des musiques actuelles.

Les différents axes de cette politique sont l'aide à la création et à la diffusion des groupes de musiques actuelles du territoire, l'appui à l'équipement de lieux de répétitions et l'accompagnement des différents acteurs par des Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA).

Un intérêt tout particulier est porté à l'accompagnement et au soutien aux acteurs de musiques actuelles (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, enseignants...)

Le contrat d'objectifs proposé couvre la période 2020-2022. En effet, après l'arrivée à échéance de la dernière convention d'objectifs signée avec les associations labélisées, il permettrait de conforter la volonté du Département du Bas-Rhin de faire des Centres de Ressources de Musiques Actuelles les bras armés de sa politique d'accompagnement aux musiques actuelles dans les territoires.

Le Département soutient les CRMA dans le cadre des missions suivantes :

- Susciter l'intérêt pour les musiques actuelles
  - o développer des actions d'Education Artistique et Culturelle dans les établissements scolaires. Un intérêt tout particulier sera porté aux actions

dans les collèges.

- Mettre en place des actions culturelles en partenariat avec des établissements d'enseignement artistique spécialisé (écoles de musique, conservatoires) ou des acteurs du territoire (structures sociales ou médico-sociales, structures socio-culturelles, établissements carcéraux, médiathèques...). Il est demandé au CRMA de privilégier l'approche par la pratique et l'expérience sensible.
- Organiser des séminaires, conférences, ciné concerts... pour faire connaître les musiques actuelles au plus grand nombre. Sensibiliser les publics aux enjeux et aux risques (auditifs) de la filière.
- Accompagner les acteurs de musiques actuelles du territoire (amateurs et artistes en voie de professionnalisation, structures de musiques actuelles)
  - La transmission d'informations liées au secteur des musiques actuelles : mise à disposition d'une documentation, diffusion de contacts et de listings, fonction de veille des musiques actuelles).
  - Un accompagnement personnalisé des porteurs de projet (analyse de la demande, appui méthodologique, aide au montage de projet...). Il est demandé de développer l'accompagnement des structures de musiques actuelles du territoire en les accompagnant dans la mise en place de projets ou dans la prise de contact avec d'autres acteurs de musiques actuelles.
  - Une valorisation des liens entre le CRMA et les locaux de répétition pour proposer un accompagnement suivi aux acteurs.
  - Le soutien à la création des artistes locaux ou amateurs en voie de professionnalisation (résidence...).
  - Un accompagnement de l'ensemble des acteurs sur le territoire (actions décentralisées ou adaptées) afin de garantir le maillage territorial.
- Promouvoir les musiques actuelles du territoire
  - Permettre aux artistes en voie de professionnalisation de se produire sur scène dans des conditions professionnelles.
  - Mettre l'accent sur la diffusion de la scène locale
  - Renforcer les liens avec les médiathèques pour permettre la diffusion et la promotion d'artistes locaux (CD, concerts, showcases...).

Pour remplir ces missions, CRMA devront :

- Rendre l'offre du CRMA accessible et adaptée à tous les types de publics. Un intérêt tout particulier doit être porté au jeune public.
- Travailler en réseau et développer les partenariats.
- Intégrer les enjeux du numérique (information consultable sur internet, prise en compte des nouvelles technologies dans les musiques actuelles).
- Agir sur l'ensemble du territoire (action délocalisées ou adaptées pour toucher un autre public...).
- Avoir un projet culturel artistique et culturel clair et défini.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 18 novembre

2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver les termes du projet de modèle de la convention d'objectifs 2020-2022, à conclure entre le Département et les CRMA, pour leurs missions de Centre de Ressources Musiques Actuelles, joint en annexe du présent rapport
- d'autoriser le Président à signer les conventions et ses éventuels avenants.

## **2. Proposition d'avenant à la convention d'objectifs 2017-2019 pour l'année 2020, avec l'APEI Centre Alsace pour ses missions de Centre de Ressources Culture et Handicap**

Un avenant à la convention d'objectifs 2017-2019 avec l'APEI Centre Alsace pour la mission de Centre de Ressources Culture et Handicap (CRCH) est proposé pour l'année 2020. Les signataires sont l'APEI Centre Alsace, la Ville de Sélestat, l'Etat, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin.

L'APEI Centre Alsace, créée en 1978 par des parents et amis d'enfants en situation de handicap, est une association qui comprend 9 établissements médico-sociaux. Elle a créé en 2004 l'ESAT L'Évasion, Etablissement de Service et d'Aide par le Travail, dédié à l'insertion sociale et économique des personnes en situation de handicap à travers les arts et la culture. Il s'appuie sur la créativité des personnes en situation de handicap qu'il accueille pour développer son projet culturel et artistique.

La DRAC Alsace, le Département du Bas-Rhin, Le Département du Haut-Rhin et la Ville de Sélestat ont souhaité confier la création d'un Centre de Ressources Culture et Handicap (CRCH) à l'APEI Centre Alsace et ont signé avec cette structure une convention d'objectifs pour la période 2017-2019. Les missions principales du CRCH, confiées à l'ESAT Evasion, sont de garantir l'accessibilité à la culture aux personnes en situation de handicap par la construction de dispositifs favorisant l'accès égalitaire aux arts et à la culture, l'accès aux pratiques amateurs en milieu ordinaire ou spécifique, l'animation de réseaux, la mutualisation des ressources et compétences des acteurs du territoire, l'aide à la mise en accessibilité d'événements culturels et l'élaboration de modules de formation professionnelle. L'APEI Centre Alsace a obtenu en 2019 une subvention de 7 000 € pour sa mission de CRCH (Délibération n° CP/2019/086).

Pour remplir cette mission, les objectifs stratégiques et opérationnels de l'ESAT Evasion en tant que CRCH sont les suivants :

- favoriser l'accessibilité à la culture des personnes en situation de handicap ;
- participer à la rencontre des publics au-delà de leurs différences dans une optique de mixité sociale et de bien vivre ensemble ;
- animer un réseau transversal d'acteurs autour d'une démarche positive et encourager les collaborations entre membres ;
- accompagner les projets innovants sur le thème culture et handicap ;

Le CRCH développe une stratégie d'animation et de développement du réseau par l'organisation d'actions de sensibilisation (tables rondes, ateliers, projections débats pendant le festival Charivari, ciné-débats dans le cadre de la Quinzaine de la maladie mentale en mars), la participation aux projets d'expositions collectives (Multiples, Tintinabul), à des forums, rencontres, à des actions ponctuelles principalement en Alsace. Il souhaite valoriser des initiatives des membres du réseau et, à terme, organiser des temps de transfert d'expérience et la mise à disposition d'espaces de co-formation entre membres

Il a développé un partenariat avec le FRAC pour l'organisation d'expositions d'œuvres d'art contemporain dans des structures médico-sociales, accompagnées d'actions de médiation : visites, ateliers,..... Une exposition est actuellement organisée de juin à

novembre à l'accueil de jour du Moulin à Châtenois. Il accompagne les collectivités et différents acteurs associatifs pour la mise en œuvre d'actions autour du handicap ou pour un travail sur l'accessibilité à l'offre des personnes en situation de handicap. Il organise également des formations et va tenter la construction d'une offre calibrée répondant aux demandes des acteurs du territoire.

Le CRCH va mettre en place une plateforme numérique avec une base de données documentaires mise à disposition auprès du réseau de partenaires, une veille et une diffusion de l'actualité liées aux thèmes handicap et culture, la réalisation d'un fichier contact d'acteurs culturels et du champ médico-social

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 18 novembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention d'objectifs 2017-2019, pour l'année 2020, à conclure entre le Département et l'APEI Centre Alsace pour ses missions de Centre de Ressources Culture et Handicap, joint en annexe du présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve les termes du projet de convention d'objectifs 2020-2022 avec les Centres de Ressources Musiques Actuelles;*

*- approuve les termes du projet d'avenant à la convention d'objectifs 2017-2019 pour l'année 2020, avec l'APEI Centre Alsace pour ses missions de Centre de Ressources Culture et Handicap;*

*- autorise son Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs du CRCH et les conventions des CRMA, ainsi que leurs avenants ;*

*- décide que, pour les durées des conventions, pour les Centres de Ressources Musiques Actuelles, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY